

COMMUNE DE SCIECQ
DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 25 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le 25 mars à 20h00, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Fabien SAFANJON**, Maire par intérim.

Date de la convocation : le 20 mars 2015

Nombre de conseillers : en exercice : 13, présents : 10, votants : 12

Présents :

Mesdames N. BON, L. GELIN, P. KHOUNCHEF, V. PASSEBON, E. TEXIER

Messieurs JM BEAUDIC, P. CHARNOLE, V. COURTECUISSÉ, S. HACQUIN,
F. SAFANJON,

Absent(e)s et excusé(e)s:

S. FLOUQUET,
C. GOUSSARD qui donne pouvoir à P. KHOUNCHEF,
A. MAURY qui donne pouvoir à S. HACQUIN,

Secrétaire : V. PASSEBON

Début de séance : 20h00

Point 1 : Vote du compte administratif 2014 (DEL2015-13)

Vu les articles L 1612-12, L 1612-13 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal réuni sous la présidence de JM BEAUDIC vote à l'unanimité le compte administratif et arrête ainsi les comptes

		Section de d'investissement	Section fonctionnement
PREVISION BUDGETAIRE	Recettes	600 652.28	721 689.29
	Dépenses	600 652.28	721 689.29
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Recettes	238 233.45	367 136.17
	Dépenses	112 936.32	338 004.09
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent	125 297.13	29 132.08
	Déficit		

Point 2 : Approbation du compte de gestion (DEL2015-14)

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire par intérim informe les membres du Conseil municipal que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur le Trésorier municipal, est conforme au Compte administratif 2014.

Il est proposé au Conseil municipal de déclarer que ce Compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Point 3 : Affectation du résultat 2014 à l'exercice 2015 (DEL2015-15)

Vu

- les articles L 2311-5, R2311-11 et R2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération du 25 mars 2015 approuvant le Compte administratif 2014,
- l'excédent global de fonctionnement cumulé 2014 de 380 755.13 €,
- le déficit d'investissement cumulé 2014 de 33 479.82 €,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2014 (380 755.13 €) selon la répartition suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002)	347 275.31 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	<u>33 479.82 €</u>
	380 755.13 €

La somme de 33 479.82 € correspond à :

- Le déficit d'investissement reporté (chapitre 001) - 33 479.82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Point 4 : Vote des taux communaux des contributions directes (DEL-2015-16)

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'impositions,

Monsieur le Maire par intérim propose au Conseil municipal :

- de fixer pour 2015 les taux communaux des contributions directes à :

- Taxe d'habitation : **15,63 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **17,97 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **71,60 %**

- de l'autoriser à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Point 5 : Vote du budget primitif 2015 (DEL2015-17)

Après examen par les membres de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire Par intérim,

Vu

- les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le budget proposé pour l'exercice 2014 s'équilibre de la façon suivante :

En section de fonctionnement :

Dépenses : 690 417.31 € (dont 298 141,00 € de virement à la section investissement)

Recettes : 690 417.31 € (dont 347 275.31 € d'excédent de fonctionnement reporté)

En section d'investissement :

Dépenses : 587 399.13 € (dont 33 479.82 € de déficit d'investissement reporté)

Recettes : 587 399.13 €

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2015 (présenté dans la maquette ci-jointe).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Point 6 : Achat d'un véhicule (DEL2015-18)

Monsieur le Maire par intérim rappelle qu'il est nécessaire de changer le véhicule communal (205 Peugeot utilitaire) qui ne passera pas au prochain contrôle technique.

Suite à l'étude de diverses possibilités, le choix s'est posé sur un véhicule de marque Renault (Kangoo utilitaire), à hauteur de 9000 euros TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil autorise Monsieur le Maire par intérim de signer tous les documents nécessaires pour l'achat de ce véhicule.

Point 11 : Informations

Une commission communale de sécurité devra être constituée.

Un cirque s'installera début avril pour une représentation sur le parking de la salle polyvalente.

Une convention de mise à disposition auprès du foyer logement des employés communaux sera faite prochainement.

Suite à la démission du Maire et d'une conseillère municipale des élections partielles seront organisées dans les trois mois.

Nadine BON annonce sa démission du conseil municipal pour raisons personnelles indépendantes de la situation actuelle.

Point 12 : Questions diverses

L'achat du terrain de Monsieur Moreau est toujours d'actualité.

Pascal CHARNOLE souhaite savoir si un débat autour de l'ouverture éventuelle de l'école peut être mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 22h00 par Monsieur le Maire par intérim.